**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

**Marina de Lachine : les procédures d’injonction sont discontinuées, mais les plaisanciers, soutenus par des citoyens, n’abandonnent pas le combat.**

Montréal, le 1er avril 2021 - Devant la contestation acharnée de la Ville de Montréal sur tous les arguments de l’Association des plaisanciers du Port de plaisance de Lachine (APPPL), l’Association n’avait plus les ressources humaines, matérielles et financières pour poursuivre le combat. Cette lutte inégale de « David contre Goliath » où la ville a de l’expertise et des ressources disponibles au besoin a eu raison du soutien financier de l’Association.

Contrairement aux dires de Mme Vodanovic dans le communiqué de la Ville de Montréal, les procureurs fédéraux et provinciaux n'ont émis aucune opinion sur les arguments de préjudice aux plaisanciers vu le manque de place pour se relocaliser, et sur l'absence de préavis raisonnable de fermeture.

« La Ville de Montréal n’a pas à se réjouir de sa décision cavalière et du dénouement de la situation. Elle a manqué de respect envers les plaisanciers, ses clients de longue date, en leur donnant un si court avis alors que déjà, elle avait décidé de fermer la marina à l’automne 2019, qu’elle était au courant de la pénurie de places à quai, qu’elle a attendu en juillet 2020, en pleine pandémie, pour aviser les plaisanciers », affirme Josée Côté, porte-parole de l’Association. Pour nombre d’entre eux, la relocalisation s’effectue en Ontario; pour d’autres, c’est la vente de leur embarcation. Seule une petite partie ont trouvé un quai ailleurs en banlieue de Montréal.

Le recours juridique était le plan B pour l’Association qui avait d’abord tenté d’arriver à une solution négociée avec la Ville pour un projet rassembleur de marina-parc où un véritable vivre ensemble prévaudrait pour la cohabitation de tous les sports nautiques sans exclusion des plaisanciers. Le lac St-Louis est majestueux, Montréal est une Île, mais sans infrastructure de marina, plus d’accès à l’eau. Visiblement, les plaisanciers ne sont plus les bienvenus sur les espaces riverains à Lachine.

Alors que Lachine possède déjà 7km de berges accessibles à tous, que le parc ne sera prêt qu’en 2024 au coût de 25 M$ aux frais des contribuables : il sera déficitaire. La marina quant à elle, et avec preuve à l’appui, génère des surplus d’exploitation annuels moyens de plus de 200 000$/an. La marina n’était ni aux frais des contribuables, ni déficitaire. La Ville de Montréal choisit de se débarrasser des plaisanciers, de leur contribution économique appréciable, et jette à la poubelle un fleuron important de l’histoire maritime de Lachine et de Montréal.

L’APPPL passe en grande vitesse au plan C, une action politique forte pour faire entendre sa voix.

-30 -

Source : L’Association des plaisanciers du Port de plaisance de Lachine

Josée Côté Cote.josee2@gmail.com